

ASSEMBLÉE DU 28 avril 2022

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 28 avril 2022, à 16 h, sous la présidence de monsieur Jocelyn Blondin.

Sont présents:

Monsieur Jocelyn Blondin, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Bettyna Bélizaire, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Jean Lessard, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Edmond Leclerc, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Aucune question n'est soulevée.

CA-2022-041

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 24 mars 2022
3. **Direction générale**
 - 3.1
4. **Direction – gestion de projets**
 - 4.1
5. **Bureau de projet – Système de transport structurant vers l'ouest**
 - 5.1
6. **Direction des finances**
 - 6.1 Octroi de contrat – polices d'assurance de dommages pour la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2023
7. **Direction expérience client**
 - 7.1 Modification de service – automne 2022

8. **Direction des opérations**
 - 8.1 Plan de transport et de développement des services 2021 du transport adapté
 - 8.2 Nombre de déplacements en transport adapté pour les années 2020 et 2021
 - 8.3 Octroi de contrat – location de vêtements de travail à l’entretien (DS2022-065-03)
 - 8.4 Octroi de contrat – fournitures d’uniformes pour les chauffeurs (DS2022-022-03)
9. **Direction des ressources informationnelles**
 - 9.1 Octroi de contrat – fourniture et surveillance – outil de protection des points de terminaison (EDR et SOC) (DS2022-046-03)
10. **Direction des ressources humaines**
 - 10.1 Nomination de Mme Anne-Marie Martinez au poste de directrice des ressources humaines
 - 10.2 Nomination de Mme Charlène Auclair au poste de directrice – Service au projet, Bureau de projet pour le lien de transport collectif structurant dans l’ouest de Gatineau
 - 10.3 Nomination de Mme Sophie St-Pierre au poste de directrice de l’expérience client
 - 10.4 Nomination de M. Claude Jacob au poste de directeur exécutif, opérations, projets et excellence opérationnelle et nomination de M. Alfredo Khouri au poste de directeur intérimaire de la Direction de la gestion de projets
11. **Direction de l’approvisionnement**
 - 11.1
12. **Levée de l’assemblée**

Adoptée à l’unanimité

CA-2022-042

Adoption du procès-verbal de l’assemblée du 24 mars 2022

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bettyna Bélizaire
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l’assemblée ordinaire du 24 mars 2022 soit adopté.

Adoptée à l’unanimité

CA-2022-043

Octroi de contrat – polices d’assurance de dommages pour la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2023

ATTENDU QUE les polices d’assurance de dommages de la Société viennent à échéance le 30 avril 2022;

ATTENDU QUE les sociétés de transport sont autorisées à négocier un contrat d’assurance de gré à gré avec leurs courtiers actuels;

ATTENDU QUE la Société a fait appel à la firme Consulrisk inc., conseillers en gestion de risques et assurances générales, pour procéder à la demande de propositions sur l’ensemble de ses polices d’assurance auprès des trois (3) courtiers d’assurance actuels;

ATTENDU QUE la Société a reçu des propositions de ses courtiers, soit Hub International, Aon Parizeau et Charlebois Trépanier;

ATTENDU QUE la firme Consulrisk inc. a procédé à l'analyse des propositions reçues et des conditions pour le renouvellement du portefeuille d'assurance de dommages;

ATTENDU QUE la firme Consulrisk inc. recommande d'accepter les propositions suivantes, à savoir :

Assurance	Courtier	Prime (taxes incluses)
Biens, équipements et autobus au garage et stationnement	Hub International	414 376 \$
Assurance pollution	Hub International	12 184 \$
Automobile – responsabilité civile	Aon Parizeau	269 896 \$
Responsabilité excédentaire	Aon Parizeau	167 588 \$
Responsabilité civile générale et fidélité des employés	Aon Parizeau	35 311 \$
Responsabilité des administrateurs, dirigeants et comité de retraite	Charlebois Trépanier	20 029 \$

ATTENDU QUE les primes totales pour le renouvellement des contrats d'assurance, sur une base annuelle, s'élèvent à 919 384 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds requis pour l'année courante (mai à décembre) s'élèvent à 612 923 \$ et que les fonds sont disponibles, suite à un virement budgétaire de 92 139 \$ du service de la dette, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2022-044;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Lessard
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE les propositions des firmes identifiées au préambule de la présente résolution, pour le renouvellement des polices d'assurance de dommages de la Société pour la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2023, soient acceptées.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-044

Modification de service – automne 2022

ATTENDU QUE ATTENDU QUE le Plan stratégique 2017-2026 de la Société prévoit dans son premier but stratégique de placer le client au cœur des décisions et actions;

ATTENDU QUE depuis le début de la pandémie, le taux d'achalandage de la Société a chuté de façon importante et que le réseau offre de la capacité résiduelle à bord de ses autobus;

ATTENDU QUE malgré l'atténuation des restrictions sanitaires en lien avec la COVID-19 et de la fin du télétravail obligatoire, le retour de la clientèle ne se fera pas au même niveau que ce que la Société a connu par le passé et qu'une partie importante des employés de la fonction publique fédérale continuera à faire du télétravail sur une base régulière;

ATTENDU QUE les ajouts de service qui ont été réalisés dans les dernières années en dehors des heures de pointe ont contribué à l'acquisition d'une nouvelle clientèle;

ATTENDU QUE la stratégie préconisée pour l'automne 2022 consiste à adopter le service en pointe afin de bonifier le service en hors pointe et que les ressources ainsi libérées permettront d'avoir une flexibilité opérationnelle pour réagir aux variations d'achalandage qui seront observées;

ATTENDU QUE les travaux du CISSO pour le réaménagement du débarcadère de l'Hôpital de Gatineau n'ont pas été réalisés et que les parcours sont opérés en détour depuis 2020 ayant des impacts sur les différents outils de communication à la clientèle;

ATTENDU QUE l'entente pour le terminus des Promenades de Gatineau tire à sa fin et que celui-ci sera démoli;

ATTENDU QUE certains voyages de la ligne 56 desservent le Collège Nouvelle Frontière et l'Hôpital de Gatineau sur le boul. Lionel-Émond et que ces variantes entraînent un niveau de complexité sur le réseau de la Société;

ATTENDU QU'une nouvelle école secondaire ouvrira à l'automne 2022 dans le secteur du Plateau entraînant une redéfinition des bassins des élèves pour plusieurs écoles secondaires du Centre de service scolaire des Portages de l'Outaouais;

ATTENDU QUE les modifications de service pour l'automne 2022 consistent à :

Pour le service régulier :

- Ligne 11 :
 - Retrait de 3 voyages en direction Ottawa en pointe du matin;
 - Retrait de 5 voyages en direction du Cégep de l'Outaouais en pointe de l'après-midi.
- Ligne 17 :
 - Retrait de 3 voyages en direction Ottawa en pointe du matin;
 - Retrait de 6 voyages en direction du Cégep de l'Outaouais en pointe de l'après-midi.
- Ligne 20 :
 - Retrait de 1 voyage en direction Freeman en pointe du matin;
 - Retrait de 1 voyage en direction Ottawa en pointe de l'après-midi.
- Ligne 23 :
 - Retrait de 4 voyages en direction Ottawa en pointe du matin;
 - Retrait de 3 voyages en direction du Plateau en pointe de l'après-midi.

- Ligne 24 :
 - Retrait de 3 voyages en direction Ottawa en pointe du matin;
 - Retrait de 3 voyages en direction du Plateau en pointe de l'après-midi.
- Ligne 25 :
 - Retrait de 2 voyages en direction Ottawa en pointe du matin;
 - Retrait de 2 voyages en direction du Plateau en pointe de l'après-midi.
- Ligne 26 :
 - Retrait de 3 voyages en direction Ottawa en pointe du matin;
 - Retrait de 2 voyages en direction du Plateau en pointe de l'après-midi.
- Ligne 27 :
 - Retrait de 1 voyage en direction Ottawa en pointe du matin;
 - Retrait de 1 voyage en direction des Hautes-Plaines en pointe de l'après-midi.
- Ligne 29 :
 - Retrait de 1 voyage en direction Ottawa en pointe du matin.
- Ligne 37 :
 - Retrait de 1 voyage en direction du Cégep de l'Outaouais en soirée.
- Ligne 38 :
 - Ajout de 1 voyage en direction Freeman le matin;
 - Ajout de 1 voyage en direction Freeman en pointe de l'après-midi;
 - Ajout de 5 voyages en direction Ottawa en soirée;
 - Ajout de 6 voyages en direction Freeman en soirée;
 - Ajout de 16 voyages en direction Freeman la fin de semaine;
 - Ajout de 16 voyages en direction Ottawa la fin de semaine.
- Ligne 39 :
 - Ajout de 2 voyages en direction du Plateau la fin de semaine.
- Ligne 40 :
 - Retrait de 3 voyages en direction Ottawa en pointe du matin;
 - Retrait de 3 voyages en direction Aylmer en pointe de l'après-midi.
- Ligne 47 :
 - Retrait de 1 voyage en direction Ottawa en pointe du matin;
 - Retrait de 1 voyage en direction Aylmer en pointe de l'après-midi.
- Ligne 49 :
 - Ajout de 1 voyage en direction du Cégep de l'Outaouais en pointe du matin;
 - Ajout de 1 voyage direction Aylmer en soirée.
- Ligne 52 :
 - Retrait de 1 voyage en direction du POB des Allumettières en pointe de l'après-midi.

- Ligne 55 :
 - Ajout de 3 voyages en direction Ottawa en pointe du matin;
 - Retrait de 1 voyage en direction Ottawa le jour;
 - Ajout de 1 voyage en direction Ottawa en soirée;
 - Retrait de 1 voyage en direction Aylmer en soirée.

- Ligne 56 :
 - Parcours modifié : la ligne sera modifiée à partir du boul. St-Raymond par le boul. Lionel-Émond, la rue Gamelin et le boul. de la Cité-des-Jeunes pour l'ensemble des voyages;
 - Ajout de 1 voyage en direction du Cégep de l'Outaouais en pointe du matin;
 - Ajout de 6 voyages en direction du Cégep de l'Outaouais le jour;
 - Ajout de 6 voyages en direction de Rivermead le jour.

- Ligne 58 :
 - Retrait de 6 voyages en direction de Pré-Tunney en pointe du matin;
 - Retrait de 7 voyages en direction Aylmer en pointe de l'après-midi.

- Ligne 59 :
 - Retrait de 2 voyages en direction Ottawa en pointe du matin;
 - Retrait de 1 voyage en direction Ottawa en soirée.

- Ligne 62 :
 - Retrait de 1 voyage en direction de la station de la Cité le jour.

- Ligne 63 :
 - Parcours modifié : la ligne sera modifiée à partir du chemin de la Savane pour demeurer sur cet axe sans entrer dans le terminus des Promenades.

- Ligne 64 :
 - Retrait de 2 voyages en direction de la Gappe la fin de semaine.

- Ligne 65 :
 - Parcours modifié : la ligne sera modifiée à partir du boul. de l'Hôpital pour rester sur cet axe sans entrer dans le débarcadère de l'Hôpital de Gatineau.

- Ligne 66 :
 - Retrait de 1 voyage en direction de la Gappe en soirée;
 - Ajout de 2 voyages en direction de la Gappe la fin de semaine.

- Ligne 67 :
 - Parcours modifié : la ligne sera modifiée à partir du chemin de la Savane pour demeurer sur cet axe sans entrer dans le terminus des Promenades;
 - Ajout de 1 voyage en direction Ottawa en soirée;
 - Ajout de 1 voyage en direction de la station de la Cité en soirée.

- Ligne 68 :
 - Ajout de 5 voyages en direction du Cégep de l'Outaouais en pointe de l'après-midi;
 - Ajout de 3 voyages en direction du boul. des Affaires en pointe du matin.

- Ligne 71 :
 - Retrait de 2 voyages en direction de la station de la Cité en pointe du matin;
 - Ajout de 1 voyage en direction de la station de la Cité en soirée;
 - Retrait de 4 voyages en direction de la station Labrosse en pointe du matin;
 - Ajout de 2 voyages en direction de la station Labrosse en soirée.

- Ligne 76 :
 - Parcours modifié : la ligne sera modifiée à partir de la rue de l'Oasis vers le boul. de l'Hôpital sans entrer dans le débarcadère de l'Hôpital de Gatineau;
 - Ajout de 1 voyage en direction Labrosse en pointe de l'après-midi;
 - Ajout de 1 voyage en direction Labrosse en soirée.

- Ligne 78 :
 - Ajout de 1 voyage en direction de la station Labrosse le matin;
 - Retrait de 6 voyages court à partir de la station Lorrain en direction de la station Labrosse le matin.

- Ligne 79 :
 - Ajout de 1 voyage débutant à l'intersection des rues St-Thomas et Lorrain en direction Labrosse en pointe du matin;
 - Retrait de 1 voyage débutant à l'intersection des boulevards Lorrain et de la Vérendrye en direction Labrosse en pointe du matin.

- Ligne 85 :
 - Retrait de 3 voyages en direction Ottawa en pointe du matin
 - Retrait de 3 voyages en direction de la Côte-des-Neiges en pointe de l'après-midi

- Ligne 87 :
 - Parcours modifié : la ligne sera modifiée à partir du chemin de la Savane pour demeurer sur cet axe sans entrer dans le terminus des Promenades;
 - Retrait de 1 voyage en direction Ottawa en pointe du matin;
 - Retrait de 1 voyage en direction de la station de la Cité en pointe de l'après-midi.

- Ligne 134 :
 - Ajout de 1 voyage en direction du Plateau le jour;
 - Ajout de 1 voyage en direction du Plateau en soirée.

- Ligne 800 :
 - Ajout de 1 voyage en direction du POB des Allumettières en pointe du matin;
 - Ajout de 6 voyages en direction du POB des Allumettières le jour;
 - Ajout de 6 voyages en direction Labrosse le jour;
 - Ajout de 4 voyages en direction du POB des Allumettières en soirée;
 - Ajout de 5 voyages en direction Labrosse en soirée.

Pour le service intégré :

École secondaire Grande-Rivière :

- Ligne 641 : Retrait d'un voyage le matin et un voyage en après-midi.
- Ligne 647 : Retrait d'un voyage le matin et un voyage en après-midi.

École secondaire Nouvelle-Ère :

- Ligne 752 : Ajout d'un voyage le matin et un voyage en après-midi.
- Ligne 754 : Ajout d'un voyage le matin et un voyage en après-midi.

École secondaire Mont-Bleu :

- Ligne 425 : Nouveau parcours : À partir du boul. de l'Amérique-Française, la ligne desservira la rue du Conservatoire, la rue du Louvre, la rue de l'Acropole, la rue du Prado, la rue d'Andromède, le boul. d'Europe, le boul. du Plateau, la rue de l'Atmosphère, le boul. du Plateau, le boul. Saint-Raymond, le boul. de la Cité-des-Jeunes vers le centre Asticou. Deux voyages seront offerts le matin et deux voyages en après-midi.
- Ligne 426 : À partir du chemin Pink, la ligne desservira le boul. des Grives, le chemin de la Montagne, le chemin Pink, le boul. St-Raymond, le boul. de la Cité-des-Jeunes vers le centre Asticou. Deux voyages seront offerts le matin et deux voyages en après-midi.
- Ligne 429 : Nouveau parcours : À partir du boul. Alexandre-Taché, la ligne desservira le boul. Saint-Raymond, le boul. des Trembles, le boul. Louise-Campagna, le boul. St-Raymond, le boul. de la Cité-des-Jeunes vers le centre Asticou. Deux voyages seront offerts le matin et deux voyages en après-midi.
- Ligne 431 : Nouveau parcours : À partir du Cégep de l'Outaouais, la ligne desservira le boul. de la Cité-des-Jeunes, le boul. Riel, la rue Isabelle, le boul. St-Raymond, la rue Corbeil, la rue Thérien, le boul. de la Cité-des-Jeunes vers le centre Asticou. Un voyage sera offert le matin et un voyage sera offert l'après-midi.
- Ligne 432 : La ligne sera retirée.
- Ligne 433 : Nouveau parcours : À partir du POB Freeman, la ligne desservira le chemin Freeman, la rue de l'Arche, le boul. des Hautes-Plaines, le boul. de la Cité-des-Jeunes vers le centre Asticou. Deux voyages seront offerts le matin et deux voyages en après-midi.
- Ligne 434 : La ligne sera retirée.
- Ligne 435 : Nouveau parcours : À partir du boul. de la Cité-des-Jeunes, la ligne desservira la rue Marie-Burger, la rue de la Galène, le boul. de la Cité-des-Jeunes vers le centre Asticou. Un voyage sera offert le matin et un voyage en après-midi.
- Ligne 437 : Nouveau parcours : À partir du Musée de l'Histoire, la ligne desservira la rue Laurier, le boul. des Allumettières, le boul. Maisonneuve, la rue Laurier, le boul. Alexandre-Taché, le boul. Saint-Joseph, la rue Isabelle, la rue Jolicoeur, la rue Philias-Fortin, la rue Georges-Bilodeau, la rue Lucien-Brault, la rue Charles-Albanel, la rue Jumonville, la rue Daniel-Johnson, le boul. du Mont-Bleu, le boul. de la Cité-des-Jeunes vers le centre Asticou. Trois voyages seront offerts le matin, soit un départ du Musée de l'Histoire, un départ du boul. Alexandre-Taché près de Millar et un départ du boul. St-Joseph près de la rue Meunier, ainsi que trois voyages en pointe d'après-midi.

- Ligne 449 : Nouveau parcours : À partir du POB Rivermead, la ligne desservira la rue Rivermead, le chemin McConnell, le chemin Vanier, le boul. du Plateau, le boul. St-Raymond, le boul. de la Cité-des-Jeunes vers le centre Asticou. Trois voyages seront offerts le matin et trois voyages en après-midi.

École secondaire de l'Île :

- Ligne 825 : Nouveau parcours : À partir du boul. de l'Amérique-Française, la ligne desservira la rue du Conservatoire, la rue du Louvre, la rue de l'Acropole, la rue du Prado, la rue d'Andromède, le boul. d'Europe, le boul. du Plateau, la rue de l'Atmosphère, le boul. du Plateau, le boul. Saint-Raymond, le boul. des Allumettières, la rue St-Rédempteur vers l'école secondaire de l'Île. Deux voyages seront offerts le matin et deux voyages en après-midi.
- Ligne 826 : À partir de l'intersection du Plateau et de la rue Katimavik, la ligne desservira le boul. du Plateau, le boul. des Grives, le chemin de la Montagne, le chemin Pink, le boul. Saint-Raymond, le boul. Lionel-Émond, le boul. Montclair, la rue St-Rédempteur vers l'école secondaire de l'Île. Trois voyages seront offerts le matin et trois voyages en après-midi.
- Ligne 827 : Nouveau parcours : À partir de la rue Marie-Burger, la ligne desservira la rue de la Galène, le boul. de la Cité-des-Jeunes, le boul. des Hautes-Plaines, la rue de l'Arche, le chemin Freeman, le boul. St-Joseph, la rue Jean-Proulx, le boul. de la Carrière, le boul. Montclair, la rue St-Rédempteur vers l'école secondaire de l'Île. Un voyage sera offert le matin et un voyage en après-midi.
- Ligne 829 : Nouveau parcours : À partir du boul. Louise-Campagna, la ligne desservira le boul. des Trembles, le boul. St-Raymond, le boul. Alexandre-Taché, le boul. St-Joseph, le boul. des Allumettières, la rue St-Rédempteur vers l'école secondaire de l'Île. Trois voyages seront offerts le matin et trois voyages en après-midi.
- Ligne 831 : Nouveau parcours : À partir du Cégep de l'Outaouais, la ligne desservira le boul. de la Cité-des-Jeunes, le boul. Riel, la rue Isabelle, le boul. St-Raymond, le boul. Lionel-Émond, le boul. Montclair, la rue St-Rédempteur vers l'école secondaire de l'Île. Deux voyages seront offerts le matin et trois voyages en après-midi.
- Ligne 833 : Nouveau parcours : À partir du Cégep de l'Outaouais, la ligne desservira le boul. de la Cité-des-Jeunes, le boul. St-Raymond, le boul. Lionel-Émond, le boul. Montclair, la rue St-Rédempteur vers l'école secondaire de l'Île. Un voyage sera offert le matin et un voyage en après-midi.
- Ligne 834 : La ligne sera retirée.
- Ligne 837 : La ligne sera retirée.
- Ligne 867 : La ligne sera maintenue dans son parcours actuel. Deux voyages seront offerts le matin et deux voyages en après-midi.

Collège St-Joseph :

- Ligne 731 : la ligne sera prolongée en pointe de l'après-midi pour mieux desservir le secteur des Hautes-Plaines. Départ du Collège Saint-Joseph sur Allumettières en direction est, la ligne desservira la rue Laurier, le boul. Sacré-Cœur, la rue Saint-Rédempteur, le boul. Montclair, le boul. Lionel-Émond, le boul. Saint-Raymond, la rue Isabelle, la rue Riel, le boul. de la Cité-des-Jeunes, le boul. des Hautes-Plaines, la rue de l'Arche, le chemin Freeman et se terminera au POB Freeman.
- Ligne 734, il est proposé d'offrir un voyage en pointe du matin puisque l'offre de service régulière du secteur sera réduite à l'automne.

- Ligne 740 : parcours et offre de service inchangé.

Collège St-Alexandre :

- Ligne 325 : Nouveau parcours : La ligne sera modifiée. À partir du boul. de l'Amérique-Française, la ligne desservira la rue du Conservatoire, la rue du Louvre, la rue de l'Acropole, la rue du Prado, la rue d'Andromède, le boul. d'Europe, le boul. du Plateau, la rue de l'Atmosphère, le boul. du Plateau, le boul. Saint-Raymond, le boul. Saint-Joseph, l'avenue du Pont Alonzo, la rue Saint-Louis vers le Collège Saint-Alexandre. Deux voyages seront offerts le matin et deux voyages en après-midi.
- Ligne 326 : À partir de l'intersection du Plateau et de la rue Katimavik, la ligne desservira le boul. du Plateau, le boul. des Grives, le chemin de la Montagne, le chemin Pink, le boul. Saint-Raymond, le boul. Saint-Joseph, l'avenue du Pont Alonzo, la rue Saint-Louis vers le Collège Saint-Alexandre. Deux voyages seront offerts le matin et deux voyages en après-midi.
- Ligne 327 : la ligne sera retirée.
- Ligne 329 : Nouveau parcours : À partir du boul. Alexandre-Taché près de Millar en direction ouest, la ligne desservira le boul. Alexandre-Taché, le boul. Saint-Raymond, le boul. des Trembles, le boul. Louise-Campagna, le boul. Saint-Raymond, le boul. Lionel-Émond, le boul. Montclair, le boul. Saint-Joseph, l'avenue du Pont Alonzo, la rue Saint-Louis vers le Collège Saint-Alexandre. Un voyage sera offert le matin et un voyage en après-midi.
- Ligne 331 : Nouveau parcours : À partir de de l'Hôpital de Hull en direction nord sur le boul. Lionel-Émond, la ligne desservira le boul. Saint-Raymond, la rue Isabelle, le boul. Riel, le boul. Mont-Bleu, le boul. de la Cité-des-Jeunes, la rue Marie-Burger, la rue de la Galène, le boul. de la Cité-des-Jeunes, le boul. des Hautes-Plaines, la rue de l'Arche, le chemin Freeman, le POB Freeman, le boul. Saint-Joseph, l'avenue du pont Alonzo, la rue Saint-Louis vers le Collège Saint-Alexandre. Un voyage sera offert le matin et un voyage l'après-midi.
- Ligne 333 : la ligne sera retirée.
- Ligne 334 : la ligne sera retirée.

ATTENDU QUE ces modifications n'ont aucun impact sur le budget d'amélioration de service;

ATTENDU QUE ce service requiert le même nombre de chauffeurs;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
 APPUYÉ PAR madame Bettyna Bélizaire
 ET RÉSOLU :

QUE les modifications de parcours des lignes 56, 63, 65, 67, 76, et 87 soient autorisées à compter du 28 août 2022;

QUE les ajustements plus amplement décrits au préambule de la présente résolution soient apportés à l'offre de service;

QUE les modifications plus amplement décrits au préambule de la présente résolution au service intégré soient autorisées;

QUE le Service de l'exploitation soit autorisé à corriger le niveau service (régulier et intégré) selon les constats faits sur le réseau.

CA-2022-045

Adoptée à l'unanimité
Plan de transport et de développement des services 2021 du transport adapté

ATTENDU QUE la Société doit offrir un service de transport adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite lorsqu'il s'agit de personnes handicapées, en vertu de l'article 5 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c S-30.01);

ATTENDU QUE la Société est un organisme de transport adapté (OTA) admissible au Programme de subvention au transport adapté (PSTA);

ATTENDU QUE les modalités d'application du PSTA en vigueur depuis le 29 juin 2021 exigent que le Plan de transport et de développement des services 2021 du transport adapté soit produit par chaque OTA et qu'il soit adopté par leur conseil d'administration respectif;

ATTENDU la recommandation du Service du transport adapté;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'exploitation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
ET RÉSOLU :

QUE le Plan de transport et de développement des services 2021 du transport adapté, tel qu'il figure en annexe de la présente résolution soit adopté.

QU'une copie du Plan de transport et de développement des services 2021 du transport adapté ainsi qu'une copie de la présente résolution soient transmises au ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-046

Nombre de déplacements en transport adapté pour les années 2020 et 2021

ATTENDU QUE la Société doit offrir un service de transport adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite lorsqu'il s'agit de personnes handicapées, en vertu de l'article 5 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c S-30.01);

ATTENDU QUE la Société est un organisme de transport adapté (OTA) admissible au Programme de subvention au transport adapté (PSTA);

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ), qui administre le PSTA, demande aux organismes de transport adapté de confirmer par voie de résolution, le nombre de déplacements effectués par chaque OTA au cours des années 2020 et 2021;

ATTENDU QUE la Société a effectué cent trente-neuf mille cinquante-six (139 056) déplacements, a déjà publié les données d'achalandage de son service de transport adapté pour l'année 2020 et qu'elle a déjà transmis cette donnée au MTQ;

ATTENDU QUE la Société a effectué cent quarante-cinq mille sept cent trente-quatre (145 734) déplacements pour l'année 2021 et que cette donnée sera transmise au MTQ au plus tard le 30 avril;

ATTENDU la recommandation du Service du transport adapté;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'exploitation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
ET RÉSOLU :

QU'il soit confirmé au ministère des Transports du Québec que cent trente-neuf mille cinquante-six (139 056) déplacements ont été effectués par des personnes handicapées dans le cadre des activités du service de transport adapté de la Société de transport de l'Outaouais entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020;

QU'il soit confirmé au ministère des Transports du Québec que cent quarante-cinq mille sept cent trente-quatre (145 734) déplacements ont été effectués par des personnes handicapées dans le cadre des activités de son service de transport adapté entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-047

Octroi de contrat – location de vêtements de travail à l'entretien (DS2022-065-03)

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but d'octroyer un contrat pour la location de vêtements destinés aux employés du Service de l'entretien;

ATTENDU QUE le contrat comprend la fourniture, le lavage hebdomadaire, les réparations, la cueillette et la livraison des vêtements, des serviettes d'atelier et des tapis;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Québec Linge Limited/Canadian Linen	163 146,77 \$
Unifirst Canada Ltd	263 062,54 \$

ATTENDU QUE les deux soumissions sont conformes et celle s'avérant la plus avantageuse pour la Société est celle de Québec Linge Limited/Canadian Linen pour un montant de 163 146,77 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2022-043;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Lessard
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la location des vêtements de travail à l'entretien soit octroyé à Québec Linge Limited/Canadian Linen, au montant de 163 146,77 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-048

Octroi de contrat – fournitures d'uniformes pour les chauffeurs (DS2022-022-03)

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'uniformes pour les chauffeurs pour une période pouvant atteindre quarante-sept (47) mois, comprenant deux (2) commandes ainsi qu'une option de renouvellement optionnelle de dix-huit (18) mois.

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, une seule soumission conforme a été reçue, soit celle de Martin & Levesque inc., au montant de 1 271 512,26 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2022-042;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'approvisionnement et de la Direction des opérations – Service de l'exploitation;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la fourniture d'uniformes pour les chauffeurs soit octroyé à Martin & Levesque inc., au montant pouvant atteindre 1 271 512,26 \$, taxes incluses, si l'option de renouvellement est exercée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-049

Octroi de contrat – fourniture et surveillance – outil de protection des points de terminaison (EDR et SOC) (DS2022-046-03)

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public pour obtenir les services de fourniture et surveillance – outil de protection des points de terminaison (EDR et SOC), pour une période de trois (3) ans, soit du 1er juin 2022 au 31 mai 2025 avec la possibilité de deux (2) périodes de reconduction optionnelle d'une (1) année chacune;

ATTENDU QUE faisant suite à cet appel d'offres, cinq (5) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)	Rang
Précicom technologie inc.	324 028,29 \$	1
PM SCADA Cyber défense	405 833,01 \$	2
9227-7383 Québec inc.	449 207,33 \$	3
EGYDE conseil inc.	464 315,04 \$	4
Solutions informatiques INSO inc.	519 781,69 \$	5

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2022-041;

ATTENDU la recommandation de la Direction des ressources informationnelles et de la Direction de l'approvisionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray
 APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
 ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la fourniture et surveillance – outil de protection des points de terminaison (EDR et SOC) soit octroyé à Précicom Technologie inc., au montant, pouvant s'élever à 324 028,29 \$, taxes incluses, si les deux(2) options de renouvellement sont exercées.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-050

Nomination de M^{me} Anne-Marie Martinez au poste de directrice des ressources humaines

ATTENDU QUE que le poste de directeur-trice des ressources humaines a été aboli en 2016 et que le poste de directeur général adjoint, ressources humaines et services administratifs partagés, a été créé à la même date;

ATTENDU que le poste de directeur général adjoint, ressources humaines et services administratifs partagés est vacant depuis le mois de septembre 2021;

ATTENDU l'évaluation des besoins organisationnels menée par le directeur général;

ATTENDU la volonté du directeur général de créer un poste dédié de directeur-trice à la Direction des ressources humaines;

ATTENDU que la firme MORGAN PHILIPS - Canada a été mandatée pour assister la Société dans la dotation de ce poste;

ATTENDU que trois (3) candidats ont été reçus en entrevue;

ATTENDU que le Comité de sélection recommande de retenir la candidature de M^{me} Anne-Marie Martinez;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

IL EST UNIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le poste de directeur général adjoint, ressources humaines et services administratifs partagés soit aboli et que le poste de directeur-trice – Ressources humaines soit créé;

QUE M^{me} Anne-Marie Martinez soit nommée au poste de directrice des ressources humaines, en date du 13 avril 2022, et qu'elle soit assujettie à une période de probation de douze (12) mois;

QUE le salaire soit fixé en fonction de la grille salariale du personnel d'encadrement en vigueur, sous la classe CS-2;

QUE les organigrammes de la Direction générale et de la Direction des ressources humaines soient modifiés en conséquence, approuvés et conservés dans les dossiers de la Société.

CA-2022-051

Nomination de M^{me} Charlène Auclair au poste de directrice – Service au projet, Bureau de projet pour le lien de transport collectif structurant dans l'ouest de Gatineau

ATTENDU QUE que M^{me} Charlène Auclair est à l'emploi de la STO depuis juin 2002;

ATTENDU la bonne performance de M^{me} Auclair dans l'ensemble des fonctions qu'elle a occupées tout au long de son parcours au sein de l'organisation;

ATTENDU les compétences de gestion dont elle a fait preuve au fil des ans en assumant des responsabilités accrues à titre de gestionnaire, notamment dans les rôles de chef – gestion des ressources humaines de 2006 à 2020 et de directrice adjointe des ressources humaines depuis janvier 2020;

ATTENDU son intérêt de contribuer au succès des grands projets de l'organisation dans des fonctions de cadre supérieur;

ATTENDU le besoin de combler le poste de directeur-trice – Service au projet, au sein du Bureau de projet pour le lien de transport collectif structurant dans l'ouest de Gatineau;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

IL EST UNIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE M^{me} Charlène Auclair soit nommée au poste de directrice – Service au projet, en date du 13 avril 2022, et qu'elle soit assujettie à une période de probation de douze (12) mois;

QUE le salaire soit fixé en fonction de la grille salariale du personnel d'encadrement en vigueur, sous la classe CS-2;

QUE l'organigramme du Bureau de projet pour le lien de transport collectif structurant dans l'ouest de Gatineau soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

CA-2022-052

Nomination de M^{me} Sophie St-Pierre au poste de directrice de l'expérience client

ATTENDU QUE M^{me} Sophie St-Pierre a joint la STO à titre de directrice adjointe du Service des communications, du marketing et des relations avec la clientèle (SCMRC) le 18 décembre 2017;

ATTENDU que M^{me} St-Pierre occupe les fonctions de directrice intérimaire de la Direction du développement, du marketing et des communications (DDMC) depuis le 31 mai 2021, et ce, faisant suite à la nomination du directeur précédent, M. Patrick Leclerc, au poste de directeur général;

ATTENDU que M^{me} St-Pierre cumule les fonctions de directrice intérimaire de la DDMC et celles de directrice adjointe du SCMRC depuis le 31 mai 2021;

ATTENDU la bonne performance et les évaluations de contribution au travail satisfaisantes de M^{me} St-Pierre, tant dans les fonctions de directrice intérimaire que celles de directrice adjointe;

ATTENDU l'intérêt de mettre l'accent sur l'expérience client, qui est à la base des services qui composent la DDMC et qui constitue la pierre angulaire de notre Plan stratégique;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

IL EST UNIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE la Direction du développement, du marketing et des communications soit renommée la Direction de l'expérience client;

QUE M^{me} Sophie St-Pierre soit nommée au poste de directrice de l'expérience client, en date du 11 avril 2022, et qu'elle soit assujettie à une période de probation de douze (12) mois;

QUE le salaire soit fixé en fonction de la grille salariale du personnel d'encadrement en vigueur, sous la classe CS-2;

QUE l'organigramme de la Direction de l'expérience client soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

CA-2022-053

Nomination de M. Claude Jacob au poste de directeur exécutif, opérations, projets et excellence opérationnelle et nomination de M. Alfredo Khouri au poste de directeur intérimaire de la Direction de la gestion de projets

ATTENDU QUE la vacance de poste à la Direction des opérations et l'importance de combler cette fonction d'un gestionnaire doté d'une vision stratégique et d'un leadership rassembleur et mobilisateur;

ATTENDU la nécessité de revoir ce rôle afin d'assurer une grande valeur ajoutée et stratégique pour l'organisation;

ATTENDU la volonté de créer un meilleur arrimage et une plus grande synergie entre la Direction de la gestion de projets et la Direction des opérations;

ATTENDU le virage stratégique que prend la STO dans l'électrification de son parc de véhicules, conformément aux orientations établies par le Gouvernement du Québec;

ATTENDU la nécessité de développer et mettre en œuvre une approche organisationnelle globale en matière d'électrification du parc de véhicules de la STO et d'assurer une gestion du changement saine et proactive de cette transformation organisationnelle de grande envergure;

ATTENDU la volonté de faire de l'excellence opérationnelle un élément clé de l'évolution de nos processus opérationnels et de nos façons de faire;

ATTENDU que M. Claude Jacob a joint la STO à titre de directeur de la Direction de la gestion de projets le 1er juin 2020;

ATTENDU la longue expérience professionnelle de M. Jacob, acquise dans plusieurs postes de niveau sénior au sein d'organisations complexes, tant publiques que privées;

ATTENDU la bonne performance de M. Jacob depuis son entrée en poste à la STO ainsi que sa capacité et sa volonté de contribuer au succès de l'organisation dans des fonctions séniors et stratégiques;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

IL EST UNIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE soit aboli le poste de directeur des opérations;

QUE le Service de l'exploitation et le Service de l'entretien soient renommés Direction de l'exploitation et Direction de l'entretien;

QUE soit créé le poste de directeur exécutif, opérations, projets et excellence opérationnelle, dont relèvera la Direction de l'exploitation, la Direction de l'entretien, la Direction de la gestion de projets et l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie d'électrification;

QUE M. Claude Jacob soit nommé au poste de directeur exécutif, opérations, projets et excellence opérationnelle, en date du 11 avril 2022, et qu'il soit assujéti à une période de probation de douze (12) mois;

QUE le salaire de M. Jacob soit fixé en fonction de la grille salariale du personnel d'encadrement en vigueur, sous la classe HS;

QUE M. Alfredo Khouri soit nommé au poste de directeur par intérim – Gestion de projets, en date du 11 avril 2022 et que son salaire soit fixé en fonction de la grille salariale du personnel d'encadrement en vigueur, sous la classe CS-2;

QUE les organigrammes de la Direction des opérations et la Direction de la gestion de projets soient modifiés en conséquence, approuvés et conservés dans les dossiers de la Société.

CA-2022-054

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR monsieur Jean Lessard
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 10

Adoptée à l'unanimité

Jocelyn Blondin,
Président

Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée



Société de transport
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais
tenue le 28 avril 2022**

CA-2022-XXX

XXX

Adoptée à l'unanimité

M^e Richard Vézina
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux